



Compte rendu de l'Assemblée Générale 2020

du Samedi 27 mars 2021

Tenue électronique (mails, vote électronique, visioconférence ZOOM)

1) Déroulement de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire 2020, initialement prévue le 7 novembre 2020, avait dû être reportée, en raison de la situation sanitaire et du 2^{ème} confinement.

Compte tenu des circonstances sanitaires empêchant toujours la tenue de l'Assemblée Générale dans les conditions habituelles, il a finalement été décidé de l'organiser en utilisant les moyens de communication adaptés, courriels, vote électronique et tenue plénière en visioconférence le 27 mars 2021. Les 4 membres sans adresse email ont été traités au cas par cas et ont pu voter par bulletin papier.

Les différentes étapes du processus ont été les suivantes :

Le 22 février 2021 : Envoi de la convocation par Send In Blue à 696 destinataires

Le 19 mars matin : Envoi d'un courriel par Send In Blue à tous les Membres (Armateurs, Embarqués, Partenaires et Clubs partenaires), soit 640 mails opérationnels, d'un dossier comportant :

- les documents d'information sur les activités 2020 (rapport moral, rapport financier, liste des nouveaux membres), projets et budget 2021, mouvements des administrateurs
- une information sur les modalités du vote en ligne
- les modalités et le lien de connexion à la visioconférence ZOOM.

Le 19 mars soir : Ouverture du vote en ligne de la plateforme Balotilo. Cette dernière adresse automatiquement un mail avec un lien pour voter en ligne à tous les Membres à jour de leur cotisation 2020, soit un total de 265 destinataires.

Le 22 mars : relance via la plateforme Balotilo à ceux n'ayant pas encore voté

Le 24 mars : relance par Send In Blue à 168 membres à jour de cotisation 2020 n'ayant pas encore voté

Le 26 mars matin : relance via la plateforme Balotilo à ceux n'ayant pas encore voté

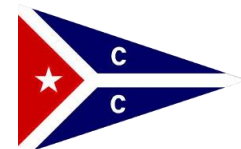
Le 26 mars à minuit : Clôture du vote en ligne Balotilo

Le 27 mars au matin : Dépouillement

Le 27 mars à 15 h : Démarrage de la visioconférence ZOOM

2) Quorum

- Membres à jour de cotisation 2020 : 267 au 28/03/2021
- Membres à jour de cotisation 2020 ayant voté : 147
- Quorum AG 25% : 67 %
- Présents à la visioconférence : 39



3) Réunion en visioconférence

En ouverture de la réunion en visioconférence le Président remercie les adhérents pour leur participation au vote et constate à cette occasion que la procédure a été un véritable succès dans la mesure où 147 votants ont été enregistrés et que le quorum a été atteint.

Il remercie également les sponsors et les partenaires pour leur soutien, au premier chef la Ville et le Port de La Rochelle, ainsi que les représentants des Bases Classiques de Port Louis et de Paimpol.

Il présente ensuite les résultats du vote tout en présentant les documents (copie en annexe) qui avaient été soumis à l'approbation des membres :

1. Le Rapport moral est accepté à la majorité

- 142 Oui (140 votants Balotilo + 2 en format papier)
- 0 Non
- 5 Ne se prononce pas

2. Le Rapport financier 2020 est accepté à la majorité

- 138 Oui (136 Balotilo + 2 en format papier)
- 0 Non
- 9 Ne se prononce pas

3. Les Projets et le budget 2021 sont acceptés à la majorité

- 135 Oui (134 Balotilo + 1 en format papier)
- 1 Non
- 11 Ne se prononce pas (10 Balotilo + 1 en format papier)

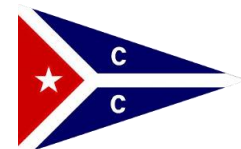
4. Le renouvellement et la désignation des Administrateurs sont acceptés à la majorité

Tous sont élus, avec un pourcentage favorable allant de 76 à 90 %

Ces documents font l'objet de compléments d'information de la part de différents membres du Conseil d'Administration :

- **Pierre Loic Chantereau**, Président du Club lors de l'exercice 2020, constate, lors de sa présentation du rapport moral, qu'en dépit des contraintes imposées par la situation sanitaire, le Club a connu une vie associative normale et un programme d'événements sur l'eau au nombre certes limité mais de qualité, notamment le Rallye Off de la Rochelle à Paimpol et la Remontée de la Charente qui ont été des succès. Il note que l'association a surmonté les épreuves. Il note également que si le dossier Shangri-La a connu quelques retards, l'obtention de la gratuité de port par Antoine Simon, nouveau Président en exercice, constitue un point favorable à la poursuite du projet. Il évoque enfin la recette record obtenue par la Revue du YCC
- **Jean-Louis Nicolas**, Vice Président en charge des événements sur l'eau, commente les événements 2020 :

La plupart des régates inscrites au calendrier ont été annulées, ainsi que le challenge CCMA ; plusieurs manifestations ont été organisées en solidarité avec les personnels restés en activité durant le premier



confinement, entre autres Les Voiles de Légendes Solidaires à La Baule début Août et La Semaine Solidaire du Nautisme à La Rochelle fin Août

Beau succès de La Noirmoutier Classic, organisée du 4 au 6 Août par le CVBC, qui a regroupé 44 bateaux en 6 classes dont 8 yachts classiques en classe JCH, remportée par VIOLA.

Les 2 régates rochelaises de fin de saison ont permis de donner le départ à une dizaine de yachts lors de chacune de ces régates.

Le Rallye d'automne a pu être maintenu : remontée de la Charente jusqu'à Rochefort. Des superbes conditions de météo pour ce rallye qui a réuni 13 bateaux.

- **Christophe Ranger**, Vice-Président chargé de la Culture, regrette l'annulation de très nombreux événements.
- **Thomas du Payrat**, Vice-Président chargé de la communication, rappelle les progrès réalisés, le succès de la Revue du YCC, la Libre Pratique diffusée par courriel chaque dernier vendredi du mois, la présence sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram), la centralisation et l'informatisation des mailings (124 campagnes en 2020) et le partenariat avec la revue du Chasse- Marée.
- **Bernard Ballanger et Catherine Maruchitch**, en charge de la Maison du YCC, constatent que l'activité s'est fortement réduite en raison de la situation sanitaire, mais rappellent l'organisation d'actions sociales : l'hébergement dans les locaux du club d'une soignante et l'accueil des boîtes de Noël
- **Claude le Minor**, en charge du Comité d'éthique, rappelle la demande du comité pour une extension de l'article 5 de la charte couvrant le comportement des membres du club en toutes circonstances.
- **Jean-Thierry Audren**, Trésorier, constate dans le rapport financier que les recettes liées aux événements sur l'eau, à l'activité de la maison et aux cotisations ont diminué. L'année passée a donc été mauvaise mais le YCC conserve une bonne santé financière avec une trésorerie de 41 000 Euros.
- **Pierre-Loic Chantereau** rappelle à cette occasion que le modèle économique retenu par le Club est basé sur un niveau de cotisations faible et sur un financement au travers des activités nautiques.

Il évoque l'organisation du Défi des Midships 2021 à Paimpol avec le contrat signé avec MACSF (3 x 15000€/an). L'objectif sera de réunir 20 bateaux classiques. Dominique Duchemin est en charge du suivi de ce dossier à Paimpol. Un stagiaire, Hadrien Curtenaz a été recruté pour l'organisation et le suivi des écoles.

- **Marc Duhem**, en charge des Evénements sur l'eau à La Rochelle, sur les perspectives 2021 prône le développement de la participation aux événements d'armateurs étrangers. En ce qui concerne le Défi des Midships, il rappelle l'intérêt du partenariat conclu avec la MACSF.
- **Thomas du Payrat** sur les projets de communication en 2021 indique que la revue va être adressée à tous les membres à jour de leur cotisation. Cette opération sera réalisée pour un coût maîtrisé en raison de l'obtention d'un tarif préférentiel de la poste.

A l'issue de ces présentations un tour de table est organisé.

Jean-Christian Fandoux propose de réfléchir à une reformulation de la classe 3 et s'interroge sur l'absence d'indicateur de performance de Shangri-La.

Sur la question de la classe 3 **Jean-Pierre Nicolas** estime qu'il est nécessaire de l'élargir pour faire adhérer plus d'armateurs propriétaires de classe 3.



Antoine Simon rappelle que les caractéristiques des classes 1 et 2 figurent aux statuts et que celles de la classe 3 relèvent du règlement du Challenge Classique Manche Atlantique (CCMA). Une réflexion pourrait être lancée sur ce sujet en conservant l'objectif de bateaux classiques et de bateaux n'appartenant pas à des séries.

Shangri-La s'inscrit dans les objectifs de conquérir et fidéliser une nouvelle génération de pratiquants. Les nouveaux embarqués sur Shangri La sont enregistrés comme adhérents dans une section analytique spécifique dans notre base membres.

Il conclut en précisant que si les efforts déployés ne se soldent pas par des résultats satisfaisants, l'opération sera arrêtée.

Jean Thierry Audren rappelle la subvention de la Ville de La Rochelle, de 3000€, dont le YCC a bénéficié sur l'exercice 2020.

La séance d'AG par visioconférence est levée à 16 h 45,
tous les points à l'ordre du jour ayant été traités.